

[Text]

The Clerk: Effective the day after notification.

Mr. Holtmann: The day after. This is the day after notification. I happen to think when Mr. Gray indicated to me, as one of his colleagues in the committee, that he would not be here yesterday morning, it seems kind of strange that the official whip would not receive a notice until 6 p.m. when Mr. Horner tells me he received it in the morning. What time would you have received your notice, if I may ask?

The Clerk: When I got back to my office, I guess it was maybe 4 p.m.

Mr. Holtmann: And it was there?

The Clerk: Yes.

Mr. Boudria: Madam Chair, I just want to get back to the points we raised before. I do not want to belabour this forever, but in my view, there is certainly ample demonstration that in fact Standing Order 114.(2)(a) was adhered to by Mr. Gray.

The proof of that lies in the fact that both Mr. Horner and the clerk have received their copies. The whip's office states that it has not. I shall not debate whether they did or not, but if three letters were sent out simultaneously and the other two got it, I will let everyone here make up their own minds.

• 1040

As the letter was properly sent in the proper amount of time, there are two things that follow: first, Standing Order 114.(2)(b) was not adhered to by the government whip—at least, I contend that is the case—but that is even secondary. The main point is that Standing Order 114.(2)(c), which is only operative if Standing Order 114.(2)(a) has not been complied with, surely cannot be used because the other had been complied with. There is even the secondary argument of whether in fact the chief government whip did or did not adhere to the Standing Orders, which is a matter that one could debate on a point of order at a separate time.

Notwithstanding that, very clearly a substitution. . . It is a maximum of seven; there is no minimum, so one member is perfectly adequate. There is nothing in the rules that says you cannot provide merely one member, and even if there were such a rule, you would have the other four days to provide the additional six members anyhow.

Mr. Simmons: It says "up to seven".

Mr. Boudria: Yes, but even if it were a full seven, you would have seven days to provide the remaining six. So that particular discussion, were someone to make it, is invalid. The point is that under our rules the member has to be from within the envelope if the substitution list has been provided, and it very clearly was. Therefore any attempt to substitute outside the envelope for that particular member. . . I am not saying the argument is invalid for any other member. The only person who can substitute is someone from that substitution list. The substitution list has to be used in that particular case. There is only one name on that substitution list, and that person is here. Another person similarly claims

[Translation]

La greffière: Cela s'applique le lendemain de la date à laquelle le membre en donne avis.

M. Holtmann: Le lendemain. C'est le lendemain de l'avis. Je me souviens que M. Graham a mentionné hier matin, puisque je faisais partie du même comité, qu'il ne serait pas là et il me paraît étrange que le whip chargé officiellement de la question ne soit pas informé avant 18 heures alors que M. Horner m'a dit qu'il avait reçu la lettre le matin. Puis-je vous demander à quelle heure vous avez reçu l'avis, pour votre part?

La greffière: Lorsque je suis revenu à mon bureau, j'imagine qu'il devait être 16 heures.

M. Holtmann: L'avis y était parvenu?

La greffière: Oui.

M. Boudria: Madame la présidente, je voudrais en revenir aux points que nous avons soulevés tout à l'heure. Je ne voudrais pas me répéter mais, à mon avis, il est amplement prouvé que M. Gray a bien respecté les dispositions de l'alinéa 114.(2)a du Règlement.

La preuve en est que M. Horner et que la greffière ont bien reçu leurs copies. Le bureau du whip nous dit pour sa part qu'il ne l'a pas reçue. Je ne veux pas ergoter mais, à partir du moment où trois lettres ont été envoyées en même temps et où deux d'entre elles sont parvenues à leurs destinataires, je vous laisse le soin d'imaginer ce qui a pu se passer.

Cette lettre ayant été effectivement envoyée dans les délais, deux conséquences en découlent : tout d'abord, les dispositions de l'alinéa 114.(2)b du Règlement n'ont pas été respectées par le whip du gouvernement—du moins, c'est ce que j'affirme—mais ce point devient finalement secondaire. L'argument principal, c'est que les dispositions de l'alinéa 114.(2)c du Règlement, qui n'interviennent que si les dispositions de l'alinéa 114.(2)a n'ont pas été respectées, ne peuvent évidemment pas être invoquées parce que la procédure a été respectée. On peut même soulever un argument secondaire pour savoir si en fait le whip en chef du gouvernement a respecté ou pas les dispositions du Règlement, sujet que l'on pourrait débattre en invoquant séparément le Règlement.

Quoiqu'il en soit, il y a eu de toute évidence un remplacement. . . Il peut y avoir au maximum sept substitués; il n'y a pas de minimum, de sorte que le nom d'un seul député suffit. Rien ne nous empêche de ne nommer qu'un seul substitut selon le Règlement et même s'il y avait une telle disposition, on aurait encore quatre jours pour trouver les six autres substitués.

M. Simmons: On dit «jusqu'à sept».

M. Boudria: Oui, mais même s'il fallait les avoir tous les sept, on aurait encore sept jours pour trouver les six autres. Donc cette question en particulier, même si quelqu'un voulait en discuter, ne se pose pas. La question qui se pose, c'est qu'en vertu du Règlement, il faut que le député appartienne au secteur concerné lorsqu'une liste de remplacement a été fournie, ce qui est bien le cas en l'espèce. Donc, toute tentative de trouver un substitut n'appartenant pas au secteur concerné. . . Je ne dis pas qu'on ne peut pas le faire pour un autre député. La seule personne qui peut agir en tant que substitut doit figurer sur cette liste de remplacement. Il faut que la liste de remplacement soit